



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 3 décembre 2019 à 20h15 à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents M. Gaétan Boulerice, Daniel Racette et Mme Annie Lussier.

MM Alain Dumouchel, Marc Gaudreau et Alain Poissant étaient absents

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20h15.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 22 novembre 2019
 - 7.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020
 - 7.4 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le *Règlement 2020-303 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2020*
 - 7.5 Autorisation renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 7.6 Annulation de l'affectation pour l'équilibre budgétaire 2019
 - 7.7 Remboursement anticipé de l'emprunt au fonds de roulement du camion Ford F-550
 - 7.8 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le *Règlement 2019-302 sur la gestion contractuelle*
 - 7.9 Approbation des prévisions budgétaires 2020 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
8. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 8.1 Octroi d'un contrat pour des services de conciergerie du centre communautaire pour l'année 2020
 - 8.2 Autorisation à la Direction générale de procéder à la vente des camions de déneigement de marques Kenworth et International
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
10. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 10.1 Octroi d'un contrat pour le déneigement des trottoirs pour la saison hivernale 2019-2020
 - 10.2 Reddition de comptes Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration locale
11. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 11.1 Nomination de M. Gaétan Boulerice sur le comité développement du parc de la Fabrique
12. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 12.1 Octroi d'un mandat en gestion du personnel et relations de travail pour l'année 2020
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-12-184 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE		

➤ aucune personne présente

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR – aucune question

6. LÉGISLATION

19-12-185 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE		

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-12-186 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 189 683,91 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-12** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE		

19-12-187 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 22 novembre 2019

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du *Règlement 2017-282 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 22 novembre 2019.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE		



No de résolution
ou annotation

19-12-188 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances ordinaires auront lieu le mardi et débiteront à 20 heures.

14 janvier	4 février	3 mars
7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	11 août	1 ^{er} septembre
6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre

ET QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O		# 5 - Daniel Racette	P
# 2	Gaétan Boulerville	O		# 6 - Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	A		Maire :	
# 4	Marc Gaudreau	A		Maire suppléant :	
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

19-12-189 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le Règlement 2020-303 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2020

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-303 ayant pour objet les taxes foncières municipales adressées à la population de Saint-Édouard pour les catégories des immeubles résidentiels, non résidentiels, immeubles de six logements ou plus, des terrains vagues desservis, des immeubles agricoles.

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019.

Le taux de base sera de 0.005436 le taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels sera de 0.009812, le taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus sera de 0.005436, le taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis sera de 0.010871, le taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles sera de 0.005436, celui de la catégorie résiduelle (résidentielle) sera de 0.005436. Le taux particulier à la catégorie des immeubles industriels ne s'applique pas sur le territoire de la Municipalité.

Les taxes foncières annuelles imposées et les autres taxes ou compensations municipales annuelles exigibles seront payables en quatre versements égaux et consécutifs.

AVIS DE MOTION est donné par Gaétan Boulerville qu'à une séance subséquente sera adopté le *Règlement 2020-303 décrétant l'imposition et le paiement des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2020.*

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O		# 5 - Daniel Racette	N
# 2	Gaétan Boulerville	P		# 6 - Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	A		Maire :	O
# 4	Marc Gaudreau	A		Maire suppléant :	
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	✓
				REJETE	

19-12-190 Autorisation renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la FQM en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 1 631,15\$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale de renouveler l'adhésion à la *Fédération québécoise des municipalités* **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P		# 5 - Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerville	O		# 6 - Alain Poissant	A
# 3	Alain Dumouchel	A		Maire :	
# 4	Marc Gaudreau	A		Maire suppléant :	
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	



No de résolution
ou annotation

19-12-191 Annulation de l'affectation pour l'équilibre budgétaire 2019

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-228 adoptant le budget 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 90 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté était prévu pour équilibrer le budget 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des projections au 31 décembre 2019 déposé lors de la séance du 5 novembre 2019 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice projeté ;

II EST PROPOSÉ d'annuler l'affectation de 90 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté qui était prévu pour équilibrer le budget 2019.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

19-12-192 Remboursement anticipé de l'emprunt au fonds de roulement du camion Ford F-550

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-161 autorisant l'achat d'un véhicule à moteur pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-232 prévoyant le financement de cet achat par un emprunt au fonds de roulement d'un montant maximum de 38 000\$ taxes nettes remboursé par 5 versements annuels égaux, le dernier versement ayant lieu en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule acquis en 2018 ne répond pas aux besoins et exigences de la Municipalité et qu'il est prévu que celui-ci soit disposé ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des projections au 31 décembre 2019 déposé lors de la séance du 5 novembre 2019 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice projeté ;

CONSIDÉRANT QUE la circulaire d'information 12.3.4 du manuel de la présentation de l'information financière municipale prévoit qu'un remboursement anticipé du fonds de roulement peut être fait par résolution ;

II EST PROPOSÉ de rembourser le solde d'emprunt du fonds de roulement de 26 554\$ du camion Ford F-550 2008 à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

19-12-193 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le Règlement 2019-302 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ne possède aucun article encadrant le seuil de la dépense ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »), prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat, ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100, qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'avis de motion du *Règlement 2019-302 sur la gestion contractuelle*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

19-12-194 Approbation des prévisions budgétaires 2020 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 5 863 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Édouard nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2020 **ET QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 5 863 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard, et d'en autoriser le paiement par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Vote	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

19-12-195 Octroi d'un contrat pour des services de conciergerie du centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été effectué auprès de différentes compagnies et personnes et affiché sur le site internet de la Municipalité afin d'obtenir des services de conciergerie pour centre communautaire pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ou personnes ont répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaires	Prix soumis taxes nettes
Madame Nathalie Fortier	36 729 \$
Les Entreprises L.B. Enr.	12 537 \$
Madame Pierrette Raymond	14 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour des services de conciergerie du centre communautaire pour l'année 2020 à la compagnie *Les Entreprises L.B. Enr.* pour un montant total de 12 537 \$ taxes nettes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Vote	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

19-12-196 Autorisation à la Direction générale de procéder à la vente de camions de déneigement Kenworth et International

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été affiché sur les sites internet de la Municipalité, Kijiji, AutoHEBDO, et Publiquip et dans bulletin municipal ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies et une personne ont répondu et déposé une soumission pour le camion Kenworth 1998 :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
JM Poirier Construction	3 000 \$
M. Yves Lussier	3 000 \$
Les Pavages J.M. Beaulieu	5 700 \$



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies et une personne ont répondu et déposé une soumission pour le camion International 2002 :

Soumissionnaires

Prix soumis avant taxes

<i>JM Poirier Construction</i>	8 100 \$
M. Yves Lussier	2 000 \$
<i>Les Pavages J.M. Beaulieu</i>	9 500 \$

II EST PROPOSÉ D'AUTORISER la vente des camions de déneigement Kenworth 1998 et International 2002 à la compagnie *Les Pavages J.M. Beaulieu* pour un montant total de 15 200 \$ avant taxes **ET QUE** la Direction générale procède à la signature du contrat.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-12-197 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

A **CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la formation de pompier pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

II EST PROPOSÉ DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de pompier dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique **ET DE** transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

19-12-198 Octroi d'un contrat pour le déneigement des trottoirs pour la saison hivernale 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a débuté un projet pilote pour le déneigement des trottoirs avec la compagnie *Frédéric Laplante Nette Pelouse* en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des travaux effectués par cette compagnie ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont mentionné leur intérêt pour la continuation du déneigement des trottoirs ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour le déneigement des trottoirs pour la saison hivernale 2019-2020 à la compagnie *Frédéric Laplante Nette Pelouse* pour un montant total de 15 900 \$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

19-12-199 Reddition de comptes Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration locale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAV ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Daniel Racette appuyé par Mme Annie Lussier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Édouard approuve les dépenses d'un montant de 13 440 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère du Transports du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

19-12-200 Nomination de M. Gaétan Boulerice sur le comité de développement du parc de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Fabrique souhaitent entamer des travaux majeurs au parc situé en façade de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a travaillé sur un plan directeur des parcs et espaces verts afin de planifier les actions et les aménagements dans les espaces verts et parcs sur l'ensemble de du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Fabrique ont demandé à la Municipalité de les accompagner dans la planification des travaux et qu'il a été proposé de créer un comité de travail conjoint ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER M. Gaétan Boulerice sur le comité de développement du parc de la Fabrique.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

12. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-12-201 Octroi d'un mandat en gestion du personnel et relations de travail pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale reconnaît que les besoins en consultation de gestion du personnel et relations de travail sont impératifs à une gestion efficace des ressources humaines ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat prend fin le 31 décembre 2019 ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER un contrat à Me Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et relations de travail pour l'année 2020 pour un montant total de 12 000 \$ avant taxes et dépenses conformément à la lettre d'offre de services du 25 novembre 2019 **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE		

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – aucune question

14. VARIA

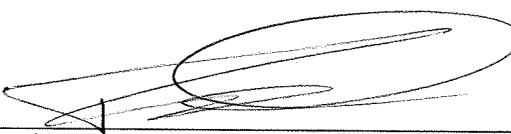
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-12-202 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h27

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE		


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier